

ELIONE PERRICUT/SCOF

ÉDITORIAL

IL N'Y A PAS DE CRISE DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

NINON OVERHOFF RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DE LA RUE AU LOGEMENT AU SECOURS CATHOLIQUE CARITAS-FRANCE

UNE CRISE QUI DURE
DEPUIS VINGT ANS
ET DONT LES SOLUTIONS
SONT CONNUES
ET ÉPROUVÉES N'EST
PLUS UN ACCIDENT,
MAIS UN CHOIX
POLITIQUE.



es confinements et les couvre-feux successifs dont nous faisons l'expérience depuis plus d'un an nous rappellent à quel point « la possession d'un logement est très étroitement liée à la dignité des personnes et au développement des familles » et qu'il « [est] une question centrale de l'écologie humaine¹ ». Refuge protecteur pour les plus aisés, il s'est en revanche refermé comme un piège sur les ménages confrontés à l'insalubrité, au surpeuplement ou à la précarité énergétique. Pour d'autres encore, il fait cruellement défaut.

Les personnes sans domicile sont environ 300 000 dans la France de 2021 et ce chiffre progresse de 10 % par an depuis 2012 bien que le logement décent soit un droit fondamental, un objectif à valeur constitutionnelle et qu'il soit opposable devant les tribunaux depuis 2007. Cette situation concerne un tiers des personnes et familles rencontrées quotidiennement par le Secours Catholique, qu'elles soient sans abri, vivent en habitat informel ou soient accueillies "temporairement" dans les dispositifs d'hébergement déployés en réponse aux "crises" sociale, migratoire ou sanitaire. Forts du consensus international qui conclut à l'efficacité sociale et économique de l'accès direct au logement pour mettre fin au "sansabrisme", les plans gouvernementaux se succèdent depuis 2009 pour réformer le secteur de l'hébergement d'urgence. L'actuel président de la République s'est même engagé à ce que plus personne ne soit contraint de vivre à la rue grâce au "Plan quinquennal en faveur du Logement d'abord". Mais s'est-on jamais véritablement donné les moyens de faire autre chose que de parer à l'urgence ? En effet, le nombre de nuitées hôtelières et de places de mise à l'abri a doublé depuis 2013, mais rapporté à la richesse nationale, l'effort public en faveur du logement est à son niveau le plus bas depuis 1984.

Une crise qui dure depuis vingt ans et dont les solutions sont connues et éprouvées n'est plus un accident, mais un choix politique. Sortir durablement de l'urgence implique d'investir massivement pour développer une offre de logements abordables aux ménages à très faibles revenus. Mais aussi de lever les barrières à l'accès au logement. Et ce en s'assurant que l'offre disponible bénéficie prioritairement à ces ménages, en renforçant les services d'accompagnement social et en donnant de réelles perspectives d'intégration aux personnes sans titre de séjour qui ne sont ni régularisées ni éloignées du territoire. Enfin, cela demande d'enrayer la fabrique du "sans-abrisme" en prévenant efficacement les expulsions locatives et en préservant le système de protection sociale lié au logement, dont les aides au logement, réduites de 20 % sous ce quinquennat, sont le pilier.

¹ Pape François, encyclique Laudato si', § 152, 2015.







ai échoué dans cette enclave il y a trois ans. Comme je n'ai pas de papiers, je suis reclus ici », explique Khali, venu d'Algérie pour soigner sa bronchopneumopathie chronique obstructive. Il est actuellement logé dans un Centre d'hébergement d'urgence (CHU) au Fort d'Aubervilliers, géré par l'association Cités Caritas, membre du réseau Caritas France. Comme lui. Franck vit ici depuis quatre ans. Lui est français mais ne peut trouver de logement faute de moyens : « Le privé coûte trop cher. Et ma demande de logement social n'aboutit pas. Résultat : je suis coincé ici, dans du "temporaire définitif". » À quelques kilomètres de distance, dans le 11e arrondissement de Paris. Hélène vit avec son fils de 5 ans dans un hôtel. Cela fait six ans que cette Congolaise est condamnée à vivre ici : « Tant que je n'ai pas de titre de séjour, je

suis bloquée à l'hôtel. Le plus dur est le manque

d'espace, je suis obligée de m'habiller devant

La durée movenne d'un séjour en Centre d'hébergement d'urgence (CHU) est de 14 mois. « Il serait plus logique de me donner un logement et de laisser ma place en CHU à quelqu'un à la rue. », témoigne Ruddy.

constate Dominique Manière.

"Embolie" L'augmentation de la précarité (les personnes à la rue seraient désormais 143 000) mais aussi des mouvements migratoires en est la cause. Les trois guarts des chambres d'hôtel en Île-de-France et la moitié des lits en CHU sont occupés par un public ni expulsé ni régularisé. Pour René Dutrey, secrétaire général du Haut Comité au logement des personnes défavorisées, « l'hébergement est le réceptacle du dysfonctionnement des politiques publiques sous-dotées en moyens financiers : la crise de l'accueil des migrants, les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, les fermetures de lits en psychiatrie, les sorties

mon fils, c'est gênant. Et l'hôtelier entre dans la chambre comme il veut. On n'est pas chez soi, ici. » Comme Khali, Franck et Hélène, ce sont quelque 260 000 personnes qui sont abritées dans ce qui est appelé l'hébergement d'urgence. Nuitées hôtelières, places en CHU, en Cada (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile), ou encore dans des places ouvertes l'hiver, par exemple dans des gymnases : ces hébergements d'urgence sont en effet censés être provisoires pour mettre à l'abri rapidement les personnes. « Est-ce que je vais être remise à la rue avec mon bébé à la fin de l'hiver? » s'inquiète Fatoumata, hébergée dans des places "hiver" d'un CHU de Cités Caritas à Bures-sur-Yvette. « Il faudrait pérenniser les places ouvertes en hiver ou du moins éviter les sorties sèches sans solution de logement ou d'hébergement », estime Dominique Manière, directeur général de l'association Cités Caritas qui dénonce, en tant qu'opérateur de l'État, une tendance à la baisse des financements. Outre ces places hivernales, l'hébergement d'urgence qui dure toute l'année est lui aussi saturé. En témoigne ce chiffre: en Île-de-France, seule une personne sur quatre arrive à joindre le 115 pour être mise à l'abri, sachant qu'environ les deux tiers des sans-abri n'appellent plus. Les places sont toutes occupées et quand l'une d'elles se libère, elle est prise d'assaut. « On assiste à un flot continu de personnes en demande »,

sans solution de réinsertion après la détention. etc. ». Résultat : tout un public sans toit appelle le 115 pour être mis à l'abri. Une fois dans le système d'hébergement d'urgence, la durée moyenne d'un séjour est de 14 mois. Ainsi, en Ile-de-France où 60 000 personnes sont hébergées à l'hôtel, plus de 12 000 s'y trouvent depuis plus de deux ans. « On assiste à un problème de flux entrants vers le 115 qui est le miroir de l'échec des politiques publiques (politique de psychiatrie, politique migratoire ou encore politique d'aide à l'enfance), mais aussi un problème de flux sortants vers le logement », analyse Manuel Domergue, directeur des études à la fondation Abbé-Pierre¹. « En conséquence, le secteur de l'hébergement d'urgence gonfle et est "embolisé" au détriment du relogement. » Vanessa Benoit, directrice générale du Samu social de Paris, note pour sa part : « L'hébergement d'urgence est saturé parce que les personnes n'accèdent pas à du logement pérenne. On répond à l'urgence, mais on n'arrive pas à en sortir ensuite. » C'est également l'avis de Florent Gueguen, directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité, dont le Secours Catholique et Cités Caritas sont membres: « Les gens restent coincés dans l'hébergement d'urgence car il n'y a pas de fluidité vers le logement. » Il précise qu'environ 30 % des personnes en hébergement d'urgence ont un emploi, mais sont des travailleurs pauvres qui n'arrivent pas à accéder au logement. C'est le cas de Ruddy, originaire de RDC, qui a obtenu l'asile et décroché un travail en tant qu'agent de qualité en intérim, mais qui est coincé depuis un an au CHU de Cités Caritas à Bures-sur-Yvette, où il doit partager une chambre avec un inconnu. « Je réunis tous les critères, témoignet-il, mais je n'ai rien trouvé jusqu'ici. Pourtant il serait plus logique de me donner un logement et de laisser ma place en CHU à quelqu'un à la rue. » « Certains de nos hébergés sont autonomes et n'ont plus besoin d'accompagnement social », observe Audrey Celot, chef de service au CHU de Bures-sur-Yvette, « mais ils n'accèdent pas au logement pour autant. Le privé est de toute façon devenu inaccessible. » Les CHRS (Centres d'hébergement et de »»



GLOSSAIRE DES HÉBERGEMENTS

CHU: Centre d'hébergement d'urgence

Le CHU est un établissement qui accueille les personnes sans-abri et sans domicile fixe, quels que soient leur profil, leurs ressources ou leur statut administratif, selon le principe du caractère inconditionnel de l'accueil. L'hébergement d'urgence est censé avoir une durée courte, dans la mesure où il a pour objectif d'orienter la personne vers un mode de prise en charge adapté à ses besoins.

Hébergement hôtelier

Le recours à l'hôtel s'est imposé comme une solution à défaut de places disponibles en CHU. Il permet de répondre en urgence à la croissance des demandes de familles qui représentent plus de la moitié des appels au 115. Près de 60 000 personnes sont ainsi hébergées aujourd'hui en Île-de-France.

Dispositif d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés

Il regroupe les Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada), l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda) et les Centres provisoires d'hébergement (CPH). Les Cada et les Huda sont des centres d'hébergement des demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande. La durée du séjour est limitée à celle de la procédure devant l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et, le cas échéant, devant la CNDA (Cour nationale du droit d'asile). Les CPH sont destinés à ceux qui ont obtenu le statut de réfugiés et nécessitent un accompagnement en vue de préparer leur réinsertion.

CHRS: Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

Leur mission est d'accueillir, héberger et réinsérer sur le plan social et professionnel les personnes en situation d'exclusion. Par rapport aux autres dispositifs d'aide aux sans-abri, les CHRS ont une mission de soutien et d'accompagnement social approfondi des personnes. Le but est d'aider celles-ci à accéder à leur autonomie personnelle et sociale.

Pension de famille (ex-"maison relais")

Résidence sociale d'insertion destinée à stabiliser des personnes ayant connu un long parcours de rue, la pension de famille s'inscrit dans une logique d'habitation durable et offre un cadre semi-collectif. Les résidents sont locataires de leur studio et bénéficient d'un accompagnement adapté à leur situation.

Source : DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) Île-de-France, 2018.



Le CHU
Cités Caritas
d'Aubervilliers.
« J'ai échoué dans
cet enclave il y a
3 ans », explique
Khali.

»» réinsertion sociale), censés être un tremplin entre l'hébergement d'urgence et le logement, sont eux aussi saturés. Un tiers des personnes hébergées y demeurent car elles n'ont pas d'autre solution de logement.

Le problème du logement

Alors comment expliquer que ces personnes précaires n'accèdent pas au logement, tout en ayant un accompagnement social ? « Il

y a une déconnexion entre les loyers qui ont explosé et les revenus des ménages qui augmentent peu. Le prix du foncier a flambé du fait de la spéculation, et parallèlement les aides publiques comme les APL (aides pour le logement) ont chuté. Résultat : on

fait face à une machine à exclure du logement privé », analyse René Dutrey, du Haut Comité au logement des personnes défavorisées. Quid alors des logements sociaux ? « On assiste à une pénurie de logements sociaux. Il en faudrait 150 000 nouveaux chaque année alors que seulement 87 000 ont été créés en 2020. Quant aux logements très sociaux, il en faudrait 60 000, et on en produit aujourd'hui la moitié », déplore Florent Gueguen, de la Fédération des acteurs de la solidarité. À l'heure actuelle, 400 000 logements sociaux sont attribués chaque année tandis que 2,1 millions de personnes sont en attente : une personne sur quatre se voit accéder au logement social.

« On assiste d'une part à un problème de rotation, puisque les personnes restent longtemps dans le parc social, et d'autre part à une baisse de la production », constate Marianne Louis, directrice générale de l'Union sociale pour l'habitat (qui fédère

les organismes HLM). « Trop de collectivités se contentent tout au plus de respecter la loi SRU², alors qu'il ne s'agit pas d'un plafond mais d'un plancher. » Dans une étude menée avec d'autres partenaires³, le Secours Catholique



L'HEBERGEMENT
EST LE RECEPTACLE
DU DYSFONCTIONNEMENT
DES POLITIQUES PUBLIQUES
SOUS-DOTÉES EN MOYENS
FINANCIERS.



montre qu'aujourd'hui, faute de ressources suffisantes, les ménages sont exclus du logement social. En conséguence, ils sont contraints de fournir des efforts considérables dans le parc privé ou de rester bloqués dans le circuit de l'hébergement d'urgence. Ainsi les personnes qui disposent de moins de 500 euros par mois par unité de consommation n'ont que 18 % de chances d'accéder au parc social, contre 23 % pour ceux qui disposent de plus de 500 euros. Autre chiffre: un ménage avec un revenu par unité de consommation compris entre 340 et 510 euros a 30 % de chances de moins de se voir attribuer un logement social qu'un ménage ayant un revenu entre 1 370 et 1 710 euros. Le parc social est donc incapable de loger les personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Miser sur le logement social

Pourtant, « un logement peut apporter une stabilité résidentielle qui permet de se soigner, se poser, avoir une vie sociale... », estime Lola Vives, doctorante en sociologie à l'université Lyon-Jean-Monnet. « Actuellement on est confronté à un système en escalier, dans lequel les personnes entrent par l'hébergement



d'urgence, grimpent via des dispositifs plus accompagnés (type CHRS ou pension de famille) et obtiennent le logement autonome à la fin du parcours. Or le logement ne devrait pas être une finalité mais bien un droit pour tous. » Celui-ci est d'ailleurs consacré par la loi Dalo (droit au logement opposable) qui oblige l'État à loger les personnes. Ainsi, c'est parce qu'elle a été reconnue prioritaire Dalo qu'Albertine a pu quitter le CHU d'Aubervilliers pour s'installer dans un logement social à la Courneuve : « J'étais déprimée, et pas à ma place en CHU. Je

suis naturalisée française, je ne comprenais »»

Franck aimerait que sa demande de logement social aboutisse. Il est en attendant bloqué dans un CHU, du « temporaire définitif », dit-il.



LA CRISE SANITAIRE ACCROÎT LA CRISE DU LOGEMENT

e Secours Catholique et ses partenaires alertent sur le fait que la crise sanitaire et ses conséquences économiques frappent durement les plus précaires. Les intérimaires, les saisonniers, ceux dont les CDD ne sont pas renouvelés, les indépendants, sans oublier les personnes vivant de revenus informels (travail au noir, notamment) ont vu leurs ressources s'effondrer. Toutes ces personnes ont désormais des difficultés à payer leur loyer. En ce qui concerne le parc social, les orga-

nismes HLM craignent, par effet domino, une hausse des impayés. Dans son rapport annuel, la fondation Abbé-Pierre alerte aussi sur une « bombe à retardement pour les ménages modestes » et craint une hausse des expulsions à la fin de la trêve hivernale qui a été prolongée et qui prendra fin le 1er juin. « Au total, on estime que 30 000 personnes sont potentiellement concernées par des situations d'expulsion qui pour l'instant sont rendues invisibles par la trêve hivernale », observe Ninon Overhoff, responsable

du département "De la rue au logement" au Secours Catholique. « Il faudrait dès lors systématiser l'indemnisation des bailleurs pour ne pas les léser, mais aussi mobiliser des formes de relogement ou d'hébergement pour que personne ne se retrouve à la rue sans solution le 1er juin. » L'association estime par ailleurs que seul un accompagnement renforcé à l'accès aux droits pourra aider les personnes et notamment les inciter à déposer un recours Dalo. Car toutes devraient être relogées prioritairement.

»» pas pourquoi j'étais en CHU et ça a duré deux ans, c'était long! Heureusement, maintenant j'ai mon chez-moi et je peux dormir paisiblement. »

Matoma, quant à elle, a pu quitter son hôtel après quatre années d'instabilité : « Je ne pouvais pas faire la cuisine dans ma chambre, ma fille jouait sur le lit, il y avait des cafards... Maintenant j'ai un logement social, et je suis fière d'avoir ma clef et mon nom sur la boîte aux lettres. Le fait que je paie m'aide aussi à me sentir chez moi. »

Alors que faire pour offrir des logements à ces personnes bloquées dans l'hébergement d'urgence ? Tout d'abord, mettre fin à ce système en escalier qui part du principe qu'un SDF ne pourrait pas vivre aussitôt dans un logement autonome. « On a en France cette culture de la capacité progressive à habiter. Je pense au contraire qu'il est important de permettre l'exercice du choix et de

garantir le respect du droit au logement des personnes », estime Julien Lévy, co-porteur de la chaire "Publics des politiques sociales"

L'ÉTAT DOIT INVESTIR

POUR REMPLACER

L'HERBERGEMENT

D'URGENCE PAR

DU LOGEMENT SOCIAL.

D'AUTANT QUE C'EST MOINS

CHER À TERME.

et chercheur à l'Odenore, à l'université Grenoble-Alpes. « Actuellement on assiste de fait à du non-recours, en particulier par non-proposition, des personnes en ce qui concerne l'accès au logement alors qu'elles pourraient y prétendre. » Surtout, préciset-il, il faut revoir toute la politique du logement social. « L'État doit inves-

tir pour remplacer l'hébergement d'urgence par du logement social, d'autant que c'est moins cher à terme », rappelle Manuel Domergue, de la fondation Abbé-Pierre. En effet, l'accès au logement social pour une personne coûte environ 9 000 euros, alors que le coût annuel d'allers-retours entre la rue et l'hébergement d'urgence peut revenir à 20 000 euros par an⁴. Il faudrait, d'une part, faire appliquer d'emblée la loi SRU et accroître le parc social et, d'autre part, revaloriser les APL et expérimenter la quittance adaptée aux ressources des ménages, cela pour que les plus précaires, même ceux au RSA, puissent accéder au logement social.

Capter le secteur privé

Par ailleurs, selon Ninon Overhoff, responsable du département "De la rue au logement" au Secours Catholique, « il faudrait encadrer les loyers dans toutes les grandes agglomérations pour réguler le secteur locatif libre, et prévenir les expulsions pour éviter que les personnes qui ne peuvent plus payer leur loyer se retrouvent à la rue ». Autre solution développée par l'association : mettre en place une intermédiation locative, formule dans laquelle le propriétaire accepte de louer son logement à des personnes précaires à un loyer inférieur au prix du marché, en échange d'un avantage fiscal et d'une gestion locative adaptée. Ceci afin de « mobiliser le parc

« Ma fille a son espace à elle dans notre logement. Je suis fière d'avoir la clé », témoigne Matoma.



privé pour les plus précaires », selon Arnaud Gerardi, directeur de l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) mise en place par le Secours Catholique et Cités Caritas, et qui dispose actuellement d'une cinquantaine de logements. « Nous offrons au propriétaire une garantie d'accompagnement des personnes pour anticiper les problèmes budgétaires, précise Céline Ménager, de l'AIVS. Quant au locataire, il est acteur et a des droits mais aussi des devoirs, et cela le stabilise d'avoir un logement pérenne. » Marsela, d'origine albanaise, logée via l'AIVS, en témoigne : « On a quitté le stress, c'est plus facile de se projeter maintenant qu'on a l'appartement. » Elle et son mari travaillent et ont des revenus, mais il leur manque un titre de séjour. Impossible dans ces conditions d'accéder à un logement social. « Ici, on est sûr de pouvoir rester », murmure-t-elle. Justement, afin d'éviter que les migrants restent des années durant enlisés dans l'hébergement d'urgence, « il faudrait régulariser ce public qui du fait de son manque de papiers ne peut accéder au travail et donc au logement », estime Florent Guéguen, de la Fédération des acteurs de la solidarité. Enfin,

il faudrait recentrer l'hébergement d'urgence sur sa mission première d'accueil inconditionnel avec un accompagnement social : « L'hébergement ne devrait pas servir uniquement à mettre un toit sur les personnes et à les nourrir, conclut Vanessa Benoit, du Samu social. Il doit aussi les accompagner pour les aider à sortir de l'urgence. » Sortir de l'urgence : c'est ce qu'ont fait Marsela et sa famille après trois ans à l'hôtel et des années de galère. Elle le dit elle-même : « Le logement a changé nos vies. Cet appartement, c'est notre cocon et on est stabilisés. »

« Ici c'est chez nous. Cet appartement c'est notre cocon. Il a changé nos vie », confie Marcela.

¹ Les associations citées dans cette enquête sont des

partenaires du Secours Catholique-Caritas France. 2 Depuis 2000, la loi relative à la solidarité et au

pequa 2004, in oricitate a la solidant et al. as de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) de disposer d'ici 2025 de 20 % de logements sociaux. Un taux relevé à 25 % en 2014, excepté pour des communes qui justifient d'une situation locale particulière.

³ Rapport inter-associatif sur les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources, juin 2020.

⁴ Rapport « Le Logement d'abord, et après ? », Ansa et Action Tank Entreprises & Pauvreté, mars 2017.

L'ENTRETIEN

« IL FAUT SORTIR DE LA DICTATURE DE L'URGENCE »

Comment mettre fin à la saturation du secteur de l'hébergement d'urgence ? Comment permettre aux personnes d'accéder plus facilement au logement ? Quelles politiques publiques faut-il mettre en œuvre ? Entretien avec Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement.

PROPOS RECUEILLIS PAR AIMÉE MUZINGA ET CÉCILE LECLERC-LAURENT



EMMANUELLE WARGON

2012

Déléguée générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle

2018

Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire

2020

Ministre déléguée chargée du Logement

AIMÉE MUZINGA

1983

Naissance

2013

Fuit la RDC pour le Brésil

2018

Arrive en France, est hébergée en CHU

2019

Obtient le droit d'asile

Aimée Muzinga: J'ai été hébergée deux ans en Centre d'hébergement d'urgence (CHU) alors que j'ai des papiers. Je connais des personnes qui sont bloquées depuis cinq ans. Ce qui est censé être provisoire devient pérenne. Que faudrait-il faire pour réduire la durée de cet hébergement d'urgence?

Emmanuelle Wargon: C'est tout l'objectif de la politique du "logement d'abord" qui préconise que l'on ne se contente pas d'offrir des hébergements d'urgence mais qu'on propose des logements. Depuis 2017, nous nous sommes donné comme objectif de permettre à des personnes vivant à la rue ou en centres d'hébergement d'accéder au logement, essentiellement aux logements sociaux ou à des logements plus spécifiques comme des pensions de famille. Chaque année, 80 000 personnes sortent de l'hébergement pour entrer dans des logements. C'est bien sûr insuffisant, car on héberge 300 000 personnes chaque année si je prends l'hébergement d'urgence classique et l'hébergement des demandeurs d'asile, mais ils

n'incluent pas les personnes vivant chez des tiers ou à la rue. Il faut donc, bien sûr, développer l'offre, c'est-à-dire arriver à loger plus de personnes en créant plus de logement social, mais aussi plus de logements privés que des particuliers accepteraient de louer à des personnes à faibles revenus, éventuellement avec des associations comme intermédiaires.

A.M.: Vivre en hébergement d'urgence fragilise les personnes. J'ai vécu cela comme une prison, ça fatigue moralement et physiquement. On n'a pas le droit de visite, pas le droit de découcher, toute la journée on est isolé. Ça n'aide pas pour avancer. Comment améliorer le secteur de l'hébergement d'urgence?





E.W.: On a désormais des moyens supplémentairespour faire des travaux et rendre les centres plus humains, c'est-à-dire déjà refaire les bâtiments. Parfois les sanitaires sont très vétustes et ont besoin de travaux. Il faut aussi une pièce commune chaleureuse, comme j'ai pu le voir dans une maison de jeunes mamans avec bébés. Notre difficulté est que tous ces centres ont été à l'origine conçus pour l'urgence, avec pour objectif que les publics n'y restent pas. Au final, les personnes y restent, alors que les lieux d'accueil n'ont pas été prévus pour cela. C'est d'abord un problème budgétaire. Il faudrait pouvoir réorganiser ces centres et les penser pour des "séjours" parfois longs. Mais l'objectif premier reste de sortir plus vite les gens du système d'hébergement pour leur permettre d'accéder au logement. Il faut qu'on arrive à faire les deux. Le plan de relance prévoit 100 millions d'euros pour construire et rénover des centres d'hébergement et des résidences sociales. Avec ce budget, on va pouvoir enclencher des travaux dans un certain nombre de centres.

"

IL FAUT ARRIVER À LOGER PLUS DE PERSONNES EN CRÉANT PLUS DE LOGEMENT SOCIAL.

"

Cécile Leclerc-Laurent : Pourquoi, dans ce cas, ne pas investir davantage dans des hébergements durables et qualitativement proches des logements, comme les CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale), plutôt que dans des CHU et des nuitées d'hôtel?

E.W.: Parce que, aujourd'hui, l'organisation du système nous pousse à répondre par des hébergements flexibles qu'on ouvre en urgence et qu'on referme une fois la "crise" passée. Cela dit, dans les faits, un certain nombre de places "provisoires" sont pérennisées chaque année. Pour répondre complètement à votre question, il y a eu une période, durant ces dernières décennies, où le choix politique a été de ne pas rouvrir de centres d'hébergement de type CHRS. On a préféré diriger l'afflux de personnes vers les CHU ou des hôtels. Au total, nous avons 200 000 places »»



»» ouvertes aujourd'hui. Parmi ces places, environ 70 000 sont des places en hôtel. Se pose désormais la question de savoir quels centres d'hébergements nous voulons? Nous allons probablement nous réorienter vers le développement de centres de type CHRS. Il faut sortir de la dictature de l'urgence, car cette dernière s'installe et s'impose à nous, et d'un point de vue budgétaire cela ne coûte pas moins cher. C'est donc toute une politique qu'il faut reprendre et nous sommes en train d'y travailler. Je souhaite accélérer l'accès au logement et dans le même temps refonder l'hébergement d'urgence pour qu'il soit plus performant. En effet, la question la plus importante reste celle de l'accompagnement des personnes en hébergement d'urgence, notamment celles qui sont à l'hôtel. L'idée est d'avoir un soutien pour passer à l'étape suivante. Sinon c'est sans fin.

A.M.: Il reste un public en situation irrégulière hébergé dans des CHU ou des hôtels durant des années. Il n'est ni régularisable, ni expulsable. Ne faudrait-il pas régulariser ces per-

sonnes pour leur permettre d'accéder au travail et donc au logement?

E.W.: Ma responsabilité ne concerne pas la politique d'accès au séjour mais l'hébergement, et avec toutes les difficultés que cela pose, je suis favorable à l'hébergement inconditionnel: on ne demande pas aux personnes leurs papiers avant de leur proposer une place d'hébergement. Mais on ne peut pas leur proposer un logement si le droit au séjour n'est pas constitué.

C.L.-L.: Pour revenir sur la question du logement social, une étude du Secours Catholique montre que les personnes qui disposent de moins de 500 euros par mois par unité de consommation n'ont que 18 % de chances d'obtenir une place dans le parc social. Comment rendre le logement social plus accessible au public visé, c'est-à-dire aux plus précaires ?

E.W.: Il est normal que les bailleurs demandent que les locataires soient capables de payer un loyer, y compris les personnes à faibles revenus. Les différentes aides,

dont les APL, doivent permettre d'atteindre la solvabilité. Les logements sociaux ont des loyers à des prix différents, il faut donc produire des logements sociaux avec des loyers très faibles, ce qu'on appelle le PLAI (financés par le Prêt locatif aidé d'intégration). Et même à l'intérieur du PLAI, souvent parce que le terrain était cher, le bailleur social pratique un loyer un peu trop élevé. On pourrait envisager une réduction sur le loyer pour les personnes aux revenus les plus modestes. Il faut trouver un équilibre économique. On ne peut pas demander aux bailleurs de loger des personnes dont on pense qu'elles ne seront pas capables de payer leur loyer. Donc, ou bien les APL permettent de faire la jonction, ou bien il faut disposer de plus de PLAI. Ou encore regarder si on peut expérimenter des réductions de loyer adaptées à la situation de la personne au moins pendant quelque temps. Sachant qu'ensuite, seule l'insertion professionnelle permettra à la personne de payer son loyer.

C.L.-L.: De nombreuses communes ne respectent toujours pas la loi SRU qui oblige à créer 20 à 25 % de logements sociaux d'ici 2025. L'État ne devrait-il pas sanctionner ces communes pour développer la production de logements sociaux ?

E.W.: L'État sanctionne! On a sanctionné 500 communes cette année, on n'en avait même jamais sanctionné autant sur les trois dernières années. Certains maires sont d'ailleurs furieux

C.L.-L.: Et comment relancer la production de logements très sociaux? E.W.: Par l'Action logement, les organismes HLM, la Caisse des

dépôts... Et nous avons signé un protocole ayant pour objectif de produire 250 000 logements sociaux en deux ans, dont 80 000 logements très sociaux. Ces PLAI sont financés par des enveloppes exceptionnelles d'Action logement. Donc on a remis de l'argent dans le système. Mais c'est une question politique : les maires sont-ils prêts à accueillir des logements sociaux et très sociaux sur leurs territoires ?

A.M.: J'ai joué dans une pièce de théâtre, *La trêve*, à Aubervilliers. Elle dénonçait la fin de la trêve hivernale avec la fermeture des places ouvertes seulement l'hiver. Est-ce qu'il ne faudrait pas mettre fin à cette saisonnalité?

E.W.: Cette année, on a reporté la trêve au 1er juin en raison de la situation sanitaire. Habituellement, on ouvre des places en hiver pour la mise à l'abri. On en referme au printemps et à l'été, mais de moins en moins. L'an dernier on a refermé moins de 5 000 places et ce n'étaient pas des fermetures sèches avec remise à la rue. Il y a toujours eu des solutions à la sortie.

C.L.-L.: Un autre enjeu de la trêve hivernale est le moratoire sur les expulsions des personnes précaires. L'État ne pourrait-il pas plutôt indemniser les propriétaires pour ne pas les léser et mettre fin aux expulsions?

E.W.: Je suis contre le fait d'arrêter complètement les expulsions locatives. Après discussions et au bout d'un moment si rien ne fonc-

IL FAUT ABSOLUMENT
TRAVAILLER SUR LA QUALITÉ
DE L'OFFRE D'URGENCE
POUR TOUTES CES
PERSONNES QUI Y PASSENT
DU TEMPS.

tionne, il faut que le locataire quitte le logement parce que le propriétaire a besoin du revenu issu de la location du logement. Je suis favorable à ce que, chaque fois qu'il y a un espoir que le locataire puisse payer à nouveau son loyer, on prenne la peine d'essayer d'éviter l'expulsion. Et dans ce dernier cas, il faut aider la personne qui ne paie pas son loyer, lui trouver où se loger, dans un logement plus petit par exemple, et indemniser le propriétaire pendant qu'on cherche une solution. Pour l'instant, c'est le ministère de l'Intérieur qui indemnise les propriétaires. J'ai demandé que l'on indemnise de manière plus systématique pour laisser plus de temps au dialogue. Mieux vaut éviter les expulsions, mais non les arrêter, sinon plus personne ne va payer son loyer.

C.L.-L.: Quelles leçons tirez-vous de la crise sanitaire dans le secteur du logement et de l'hébergement? L'État a développé des capacités d'hébergement supplémentaires. Cette crise ne nous enseigne-t-elle pas qu'il est possible d'amorcer des changements en termes de politiques publiques?

E.W.: Nous avons été capables d'ouvrir un plus grand nombre de places et de façon plus durable. Et nous avons réussi à en pérenniser 14 000 et à limiter les expulsions. Cela ne suffit pas : il faut absolument travailler sur la qualité de l'offre d'urgence pour toutes ces personnes qui y passent du temps. Quel est le bon volume ? Jusqu'où faut-il aller ? Comment piloter le système? On en arrive toujours à la même conclusion : il faut plus de logements. Et c'est pour cela qu'il faut investir dans l'accompagnement et le faire plus systématiquement à l'avenir. Aider à loger des personnes dans des logements sociaux en province, par exemple, comme on l'évoquait plus haut. Nous devons nous montrer plus inventifs et accompagner les personnes au-delà du toit qu'on leur procure. Ce besoin a bien été percu par tous pendant la crise.



ICI ET LÀ-BAS

FINLANDE: DE L'HÉBERGEMENT AU LOGEMENT

En une dizaine d'années, la Finlande est devenue une championne dans la lutte contre le "sansabrisme". Le pays a trouvé le moyen de remplacer l'hébergement par du logement, au prix d'une entente politique sans faille et d'investissements importants dans l'accompagnement social.

PAR JACQUES DUFFAUT

reize pays de l'Organisation de la coopération et du développement économique (OCDE) déclarent mener une politique de "logement d'abord". Cette politique vise « toutes les personnes mal logées ou dépourvues de logement, sans exception, afin qu'elles accèdent directement au logement autonome et pérenne, sans prérequis d'insertion, grâce à un accompagnement adapté et de qualité si la situation le nécessite¹ ».

Cette politique, la Finlande l'a mise en place en 2008. Le résultat ne s'est pas fait attendre. De 2010 à 2018, le nombre de sans-domicile a baissé de 39 %. L'une des premières mesures a été de remplacer les hébergements temporaires par des locations meublées permanentes, aussitôt attribuées à des personnes depuis longtemps sans logement. À Helsinki, par exemple, il y avait 558 structures d'hébergement temporaire en 2008. Huit ans plus tard, il n'en restait plus que 52. Pendant ce temps

AVIS D'ACTEUR

SARAH COUPECHOUX, CHARGÉE D'ÉTUDES SUR LES QUESTIONS EUROPÉENNES À LA FONDATION ABBÉ-PIERRE.

OSER LA TRANSITION



es dirigeants finlandais inscrivent la question du

sans-abrisme dans l'ensemble de leurs politiques. Ils ne se contentent pas de loger, ils recherchent les causes du sansabrisme et ils agissent sur ses causes. Ils font de la prévention en limitant les expulsions locatives, en accompagnant les personnes sortant d'institutions, notamment les jeunes qui sortent de l'Aide sociale à l'enfance ou les personnes sortant d'hôpitaux psychiatriques.

Quel que soit le bord politique, tous les gouvernements qui se sont succédé ont poursuivi le même objectif, celui de diminuer au maximum le nombre de sans-abri.

Chaque année, le gouvernement finlandais dénombre les personnes dans les centres d'hébergement ou hébergées par des tiers. Il fixe des objectifs de relogement qu'il évalue au bout de cinq ans et dont les données servent à bâtir le plan d'action suivant. Avec 5,5 millions d'habitants, la Finlande n'a pas la même configuration que la France. Néanmoins, nous pouvons nous inspirer de leur travail. Ce que les

Finlandais ont réalisé à leur échelle. nous pouvons le réaliser à l'échelle d'une ville par exemple. Sans être tout de suite sur l'Ile-de-France, nous pourrions commencer par des villes plus petites. C'est réalisable. Même si ce modèle coûte cher. Mais nous savons qu'il est moins cher de faire du "Logement d'abord" que de rester sur un modèle d'hébergement. Ce qui coûte cher, c'est la transition, le passage d'un modèle à un autre. Nous plaidons pour que l'Union européenne finance cette transition. D'ailleurs la Finlande a utilisé les fonds européens pour mener cette politique.

le nombre de logements sociaux et d'appartements locatifs indépendants avait crû de 50 %. « Le problème du "sans-abrisme" a été pris en compte par les municipalités », explique Larissa Franz, directrice de Caritas Finlande. « Les municipalités sont indépendantes, mais les programmes qu'elles mettent en place pour que tout le monde ait un logement sont financés par le gouvernement. Les personnes ne sont plus hébergées mais entrent dans des appartements pour lesquels elles signent un bail, et les loyers sont prélevés sur les aides au logement versées par l'État. » Aux logements à bas coût, les municipalités ont adjoint un dispositif important d'aides sociales. « Quand vous êtes sans abri ou en risque de le devenir, poursuit Larissa Franz, la municipalité vous vient en aide et cherche avec vous les solutions à vos problèmes. » Les municipalités ne sont pas les seules partenaires de l'État dans la lutte contre le "sans-abrisme". Les ONG apportent leur collaboration. L'Alppikatu à Helsinki, résidence de l'Armée du Salut longtemps lieu d'hébergement d'urgence ou temporaire, loue aujourd'hui des appartements à 86 anciens sans-abri, souvent en proie à des addictions ou à des problèmes psychologiques. Les résidents sont accompagnés nuit et jour par une vingtaine de travailleurs sociaux. En banlieue nord de la capitale, un village de maisonnettes accueille 21 locataires entre 18 et 30 ans en rupture familiale. Ces structures proposent de petits boulots rémunérés et accompagnent les résidents vers la réinsertion espérée.

Aujourd'hui, il reste 7 000 sans-domicile en Finlande, principalement hébergés par des proches. Ils devraient être logés prochainement grâce à un plan d'action qui prévoit 4 000 nouveaux logements sociaux. La recette de ce succès, selon l'OCDE², tient au fait que « la Finlande a fait preuve d'un engagement à long terme à tous les niveaux de gouvernement, en parallèle d'un financement durable et d'investissements dans le logement abordable et social ».

DES OUTILS POUR COMPRENDRE





"Rapport inter-associatif sur les difficultés d'accès au parc social des ménages à faibles ressources"

bit.ly/RapportAccesLogementSC et "15 propositions pour permettre l'accès au parc social des ménages à faibles ressources", par le Secours Catholique, Habitat et humanisme, la fondation Abbé-

Pierre, ATD Quart Monde, Solidarités nouvelles logement, Lab'Urba, l'OFCE, et l'association Dalo.

bit.ly/PropositionsLogementSC juin 2020

"Plus personne à la rue, plus personne mal logé. Nos propositions pour construire une société plus juste et fraternelle", note de positionnement du Secours Catholique bit.ly/PersonneAlaRueSC



"50 propositions pour une nouvelle politique du logement des personnes sans-abri et mal logées",

par le Collectif des associations unies, 2017.

bit.ly/PropCAU



"Les conditions de réussite du logement d'abord", par le Collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement des personnes sans abri et mal logées.

bit.ly/LogementDabord



26° Rapport sur l'état du mal-logement en France en 2021, par la fondation Abbé-Pierre.

bit.ly/RapportAbbePierre2021

Dans l'enfer de l'hôtel, un reportage immersif, avec des témoignages en son et images

bit.ly/EnferHotelSC

¹ Définition de l'Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (Affil)

² OCDE, "Améliorer les données et les politiques pour lutter contre le sans-abrisme dans les pays de l'OCDE", synthèse sur le logement abordable, Paris, 2020. oe.cd/sans-abrisme-2020